

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL 20 JUIN 2018

N° 2018-07-05

L'an deux mille dix-huit, le vingt juin à dix-sept heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du douze juin deux mille dix-huit, s'est réuni en session ordinaire à Aubres, sous la Présidence d'Henriette MARTINEZ :

### Délégués présents(es)

<u>Nombre de délégués</u> En exercice : 132 Présents (mini 30) : 36
<u>Nombre de voix</u> En exercice : 251 Présentes : 60 Exprimées par pouvoirs : 79 <b>Total (mini 127) : 139</b>
<b>Quorum atteint</b>

### **2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteur de 6 voix)**

Claude AURIAS, Didier-Claude BLANC

### **2 représentants du Conseil départemental de la Drôme (porteurs de 7 voix)**

Pierre COMBES, Corinne MOULIN

### **2 représentants des EPCI (porteurs de 2 voix)**

Jean-Jacques MONPEYSEN, Michel ROLLAND

### **30 représentants des communes, communes associées et villes- portes (porteurs chacun d'1 voix)**

Béatrice ALLIROL, Louis AUTRAND suppléant, Christian BARTHEYE, Sébastien BERNARD, Bruno BLAIN suppléant, Jean-Marc BOUVIER, Stéphane CLOSSE, Viviane COCQUELET-COURBET, Pierre DALSTEIN, Stéphane DECONINCK, Jean-Claude DEYDIER, Rosy FERRIGNO, Evelyne GAUTHIER, Christian GODART, Marc GUERIN, Laurent HARO, Dominique JOUVE, Marie-Hélène LEROY, Valery LIOTAUD, Jean-Charles MATHIEU, Chantal MARCOU suppléante, Henriette MARTINEZ, Georges MOCHOT suppléant, Roland PEYRON suppléant, Jacques NIVON, Éric RICHARD, Jacques RODARI, Marc ROLLET suppléant, Didier ROUSSELLE, Caroline YAFFEE.

### Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Bruno LAGIER à Béatrice ALLIROL, Mounir AARAB et Marlène MOURIER à Claude AURIAS, Monique BALDUCHI à Christian BARTHEYE, Robert GIVAUDAN et Françoise CASALINO à Sébastien BERNARD, Anne LORNE et Franck REYNIER à Didier-Claude BLANC, Pierre SCHIAZZA à Viviane COCQUELET-COURBET, Claude BAS à Pierre COMBES, Olivier CADIER et Christelle RUYSSCHAERT à Rosy FERRIGNO, René ALMERAS et Claude PIGAGLIO à Evelyne GAUTHIER, Jean SCHÜLER à Christian GODART, Marcel BAGARD à Marc GUERIN, Guy FAURE et Franck MUCKE à Dominique JOUVE, Eliane BARREILLE et Philippe CAHN à Valery LIOTAUD, Philippe DE BEAUREGARD et Roger DIDIER à Henriette MARTINEZ, André AUBERIC et Jeannie DENIEAULT à Jean-Charles MATHIEU, Jean-Marc AUDERGON et André GILLES à Corinne MOULIN, Dominique MALLIÉ à Jacques NIVON, Jean GARCIA et Pascale ROCHAS à Éric RICHARD, Jean-Marc ARCHAMBAULT et Damien DURANCEAU à Michel ROLLAND, Michel COUBAT et Sylvie LAMBERT à Caroline YAFFEE,

### Délégués excusés

Agnès ARMAND, Marie-Claude BUCHER, Marie-Claire CARTAGENA, Gérard COUPON, Marie-Pierre MONIER, Marie-Pierre MOUTON, Frédéric ROUX, Claude THOMAS.

### Invités excusés

Frédéric LAVERGNE (DREAL Auvergne-Rhône-Alpes), Nadine MORDANT (Commissariat des Alpes), Christel MORIN (Conseil départemental de la Drôme), Ghislaine SEVE (Trésorerie de Nyons)

**Participaient également à la réunion :**

Christophe BONAL (DDT 26), Christine BONNARD (Sous-préfète de Nyons), Frédéric GIRARD (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes), Sébastien NINON (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur).

Madame Corinne MOULIN est nommée secrétaire de séance.

**Objet : Adhésion à l'Association Départementale d'Economie Montagnarde (ADEM) - Année 2018**

La Présidente expose :

L'Association Départementale d'Economie Montagnarde (ADEM) sur la Drôme est un partenaire technique majeur du Parc pour les questions pastorales.

Cette association regroupe notamment des collectivités locales et des représentants des éleveurs.

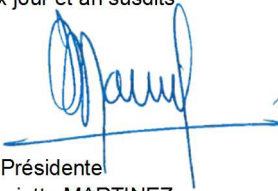
Au vu des enjeux pastoraux sur les Baronnies Provençales, l'ADEM sollicite l'adhésion du Parc à sa structure en tant que territoire organisé. Le montant de la cotisation 2018 est de 60 €. Cette adhésion permet de mettre en valeur les relations entre territoire et élevage.

La Présidente propose donc d'adhérer à l'ADEM pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical

- **Approuve** la proposition de la Présidente.
- **Décide** d'adhérer à l'Association Départementale d'Economie Montagnarde (ADEM) de la Drôme pour l'année 2018 pour un montant de 60 €
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits



La Présidente  
Henriette MARTINEZ

